



الجزائر

ALGERIA

*47<sup>ème</sup> Session de la Commission de la  
Population et du Développement*

*S.E.M. Sabri BOUKADOUM*

*Ambassadeur, Représentant Permanent*

*Sur le point intitulé « Évaluation de l'état de la mise en  
oeuvre du Programme d'action de la Conférence  
internationale sur la population et le développement »*

*New York, le 09 Avril 2014*

**M. le Président,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la 47<sup>ème</sup> session de la Commission de la population et du développement et pour la brillante manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Nos félicitations vont également aux membres de votre bureau.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites respectivement par les délégations de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et la Chine, de Oman au nom du Groupe arabe et du Kenya au nom du Groupe africain.

**M. le Président,**

Ma délégation se réjouit du choix du thème de cette session qui coïncide avec le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du programme d'action de la Conférence du Caire, il reste cependant beaucoup d'efforts à faire notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle, de l'exclusion sociale, ainsi que pour atteindre d'autres objectifs du millénaire pour le développement. Nous saluons dans ce contexte la décision prise par l'Assemblée générale d'étendre au-delà de 2014 le programme d'action pour la poursuite de son application et nous joignons notre voix à l'appel lancé par de nombreuses délégations pour intégrer les objectifs de la CIPD dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015.

**M. le Président,**

Depuis la Conférence du Caire, l'Algérie s'est employée à mettre en œuvre les recommandations de la CIPD qui se sont traduites par des progrès notables dans les domaines de la vie sociale et économique. Au cours de cette période (1994-2014), les principaux indicateurs de base ont connu une amélioration significative. La population algérienne est passée respectivement de 27 millions habitants à 39 millions. L'indice conjoncturel de fécondité est passé de plus de 4 enfants par femmes à 2,9 enfants. Le taux de pauvreté absolue, quant à lui, a régressé de 14% en 1995 à 5% en 2011. L'espérance de vie à la naissance, quant à elle, est actuellement de 77 ans, soit près de 16 ans de plus qu'en 1980.

Mentionnons aussi que l'un des progrès majeurs en matière de population au cours des dernières années a été sans conteste la progression enregistrée dans le domaine de la planification familiale. A noter à ce propos que la connaissance des procédés contraceptifs modernes est de 99 % chez les femmes en âge de reproduction et le taux

pratique de prévalence de la contraception pour les méthodes modernes concerne plus de 50% des couples.

Les défis liés à l'espace des naissances pour l'équilibre familial et la promotion de la santé maternelle et infantile sont intégrés dans des politiques de développement socio-économiques qui se sont traduites par des résultats encourageants. C'est ainsi que le taux de mortalité maternelle qui était de 117,4 pour cent mille naissances vivantes en 1999 a été réduit à 70,3 en 2012. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la santé infantile dont le taux de mortalité, qui était de 36,9 pour mille en 2000, a régressé substantiellement pour se situer à 22,4 pour mille en 2013. A noter aussi qu'actuellement le taux de couverture sanitaire des femmes pour le suivi prénatal est de 94% et celui d'accouchement en milieu assisté est de 98%.

Pour ce qui est du VIH/SIDA, l'Algérie fait partie des pays à profil épidémiologique bas avec une séroprévalence de l'ordre de 0,1%. On compte actuellement 61 Centres de Dépistage anonymes et gratuits et 26 Centres de soins toxicomanes.

#### **M. le Président,**

Depuis la Conférence du Caire, les programmes mis en œuvre par mon pays ont visé tout particulièrement l'élargissement de l'accessibilité aux services de santé reproductive et l'amélioration du niveau qualitatif des prestations. C'est pourquoi, l'intégration de la planification familiale aux soins de santé primaire a été renforcée depuis 1995 à la faveur de la réhabilitation des soins de santé de base et prend actuellement en charge les autres types d'affectations concernant la santé de la reproduction, telles que la prise en charge des Maladies Sexuellement Transmissibles/SIDA, la prévention et le traitement des infertilités, le dépistage des cancers génitaux, ainsi que la prise en charge des phénomènes de violence et leur impact sur la santé des femmes et des enfants.

La mise en œuvre de la politique de population en Algérie est inscrite dans une approche multisectorielle associant, outre les secteurs de l'Etat, les représentants de la société civile. C'est dans ce contexte que nous avons mis en place en 1996 le Comité National de Population. Ce comité, présidé par le Ministre de la Santé et composé des représentants de différents départements ministériels, d'institutions nationales et d'associations, joue un rôle primordial dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique nationale de la population. Nous nous félicitons que ce Comité ait été désigné, en 2007, en tant que lauréat du prix des Nations Unies en matière de population.

La promotion de l'action d'information et de sensibilisation en direction de la société constitue aussi un axe fondamental de la politique nationale de population qui est fondée sur le libre-choix et l'adhésion volontaire des familles à la planification familiale. Les actions de communication développées dans mon pays utilisent tant les grands

médias que les canaux de communication de proximité et ce à travers les unités sanitaires, les centres d'animation de la jeunesse, les lieux de culte et les établissements scolaires.

En matière de collecte d'informations démographiques, d'études et de recherches en population, l'après CIPD a été caractérisé en Algérie par le renforcement du système statistique avec la création de l'Office National des Statistiques (ONS), chargé d'assurer la production des données démographiques et sociales. La réalisation du dernier recensement général de la population et de l'habitat en 2013 constitue une source inestimable pour l'évaluation de la situation démographique et l'établissement de projections d'évolution de la population pour la prochaine décennie.

La promotion de la femme constitue aussi une condition indispensable à la réussite de la politique de population. Ainsi, l'après CIPD est marqué par le renforcement des mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme et de porter au plus haut niveau les préoccupations féminines. A signaler dans ce contexte que les dernières années ont vu l'amélioration des indicateurs de scolarisation féminine et d'emploi. Les mariages précoces ou forcés sont interdits en vertu de la loi portant Code de la famille. De même, le Code pénal algérien réprime la traite et le trafic de migrants, en particulier ceux des filles et des femmes. La législation du travail bannit aussi toute forme de discrimination dont celle fondée sur le sexe, particulièrement en matière d'accès à l'emploi et de rémunération. La femme est également plus présente au niveau des postes de décision et leur représentation au niveau des assemblées élues s'est considérablement renforcée à la faveur de l'adoption ces trois dernières années d'une Loi électorale qui a fixé un système de quotas de 30 % pour l'accès des femmes à la représentation dans les assemblées élues.

**Monsieur le Président,**

Vingt ans après la Conférence du Caire, nous estimons que la prochaine décennie doit être déterminante pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique de population qui dépasse le cadre de la maîtrise de la croissance démographique. Nous plaidons pour une démarche holistique visant à renforcer les dimensions liées à la promotion de la femme, à la protection de la famille, ainsi qu'à une meilleure prise en charge des mouvements migratoires et des relations entre la population, le développement et l'environnement.

Pour conclure, ma délégation tient à saisir l'occasion qui lui est offerte, aujourd'hui, pour exprimer sa haute appréciation au FNUAP pour son expertise et l'assistance qu'il ne cesse d'apporter à mon pays dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes de coopération mis en place

Je vous remercie.